

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION SEANCE DU 29 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, BOS, FLAZINSKA, LARROZE, ROSOLEN.

Absents ayant donné pouvoir : Mr BOLZAN (Mme BENTEJAC), Mr CHASTRES (Mme MAU), Mme FEMENIAS Sabine (Mr BANCILLON), Mr FEMENIAS Eric (Mr FLAZINSKA), Mr LACOSTE (Mr BOS).

Date de la convocation : 22 octobre 2012.

Madame MAU Magalie a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

DELEGUE DES ELUS AU CNAS

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'existence depuis janvier 2007 du Comité national d'action sociale (CNAS) en faveur du personnel.

La collectivité est représentée par un délégué des élus (présent à l'Assemblée départementale du CNAS). Le délégué doit être renouvelé suite à la démission de l'ancien conseil.

Le Maire propose Mr Olivier Flazinska adjoint au Maire comme représentant de la municipalité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

TAUX DE PROMOTION RELATIF AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

CADRE D'EMPLOIS	<i>Catégorie</i>	Grade d'avancement	<i>Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables</i>
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Animateur	B	Animateur principal 2 ^{ème} classe Animateur principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Garde champêtre	C	Garde champêtre chef Garde champêtre chef principal	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions et charge le Maire des démarches nécessaires.

MISE A DISPOSITION LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la licence IV de débit de boissons de l'hôtel restaurant "les 3 Cèdres", suite à sa fermeture.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Mr Le Riche Michel, président de l'association "Festi Dropt", pour une mise à disposition gratuite de ladite licence. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement de l'association "Festi Dropt" la licence IV, de débit de boissons.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise à disposition, à titre gratuit de la licence IV à l'association "Festi Dropt".
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer la convention ici annexée.

REFERENT TEMPETE

Le Maire propose au Conseil municipal de nommer un référent tempête pour la commune.

Après quelques échanges le Conseil municipal décide de choisir le référent tempête parmi les administrés de la commune, le choix se porte sur Mr LAZARE Alain, pompier professionnel à la retraite.

REFERENT COMMISSION PCS

Suite à la nomination du référent tempête, il est décidé de mettre en place une commission PCS (Plan Communal de Sécurité), afin de finaliser ce dossier.

Infos :

Travaux voirie

Suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie, sur les 3 entreprises en concurrence : Eurovia, Pépin et Eiffage, la société Eurovia mieux placée a été retenue.

Un nouvel état des lieux des routes sera effectué avec la société Eurovia pour déterminer les routes à engager en priorité. Les travaux prévus en 2012 démarreront en 2013 après acceptation des dossiers subventions et des conditions climatiques meilleures.

Travaux sur les logements communaux

Présentation de l'étude et plans de Mr Blasquez : réfléchir sur 2 possibilités favorables :

- 3 logements + locaux professionnels, dont une permanence médicale (médecins, infirmiers)
- 4 logements

Les travaux débiteront fin 2013.

Chargé de mission ou technicien afin de pouvoir avancer les projets : pôle sportif, recherche et demande de subvention, projet parking de la gare, enfouissement des lignes électriques. CDD sur un an.

Commune nouvelle : Réunion avec les maires des différentes communes concernées, mutualisation des moyens et du personnel.

Inter communalité :

Médiathèque - Bibliothèque

- ❖ Fusion : transfert des compétences, 1 pôle médiathèque sur La Réole, 1 pôle sur Gironde avec la formation et des antennes.
- ❖ Vote de nouveaux statuts pour le réseau de lecture publique lors d'une prochaine séance.
- ❖ Têtes de réseau : Gironde, La Réole.
 - La Réole : bibliothèque et petit espace multimédia
 - Gironde : médiathèque agrandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et ont signé les membres présents.